

Date : 16 janvier 2019

# Communiqué de presse

## Composition du Conseil d'administration de France compétences

**Les 15 membres du Conseil d'administration de France compétences, et leurs suppléants, ont été officiellement désignés par un arrêté publié au Journal officiel du 15 janvier 2019 et un publié au Journal officiel du 6 janvier 2019.**

Le Conseil d'administration est composé des représentants de l'Etat, des Régions, des organisations syndicales de salariés et d'employeurs représentatifs au niveau national et interprofessionnel, et de personnalités qualifiées.

Le Président du Conseil d'administration de France compétences a été nommé par décret du président de la République, publié dans le Journal officiel du 16 janvier 2019.

Pour consulter l'intégralité de la liste des membres du Conseil d'administration consulter notre site internet en cliquant [ici](#).

*Créée par [la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 \(art. 36\)](#) pour la liberté de choisir son avenir professionnel, France compétences est l'unique instance de gouvernance nationale de la formation professionnelle et de l'apprentissage. France compétences a pour mission d'assurer le financement, la régulation, le contrôle et l'évaluation du système de la formation professionnelle et de l'apprentissage.*

### Contact presse

Emilia MOLDOVAN

[presse@francecompetences.fr](mailto:presse@francecompetences.fr) / 01 81 69 01 52

Consultez notre site internet directement sur : [www.francecompetences.fr](http://www.francecompetences.fr)